



16 septembre 2016

## Projet de procès-verbal de la réunion des Secrétaires généraux de Parlement à Strasbourg, le 16 septembre 2016

**M. Sawicki**, Président, déclare la réunion ouverte à 8 h 35, souhaite la bienvenue aux participants et aux représentants du CERDP. Il rappelle que l'objet de cette réunion est de s'informer sur les travaux du Centre au cours des deux précédentes années et de prendre connaissance des projets pour les deux années suivantes. C'est une obligation statutaire. Le Président ajoute qu'il est bien entendu possible de profiter de l'occasion pour aborder d'autres questions, et notamment, comme il l'a proposé dans une lettre au mois de juin, les relations entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les parlements nationaux.

Sont présents à la tribune les représentants du CERDP : Mme Verger, codirectrice, M. Schade, codirecteur, M. Hueschen et M. de Buyer cosecrétaires.

### 1. Projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour, qui a été envoyé et distribué à tous les participants, **est adopté**.

### 2. Procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2014

En l'absence d'observations écrites ou orales, le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue à Oslo, le 11 septembre 2014, **est adopté**.

### 3. Rapport d'activité du Centre de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) 2014-2015

**Mme Verger**, codirectrice du CERDP, commence par excuser le Secrétaire général du Parlement européen, Klaus Welle, en déplacement à l'étranger, qui l'a chargée de le représenter. Elle se félicite de l'excellente coopération entre le Centre et l'APCE, et en particulier avec son homologue, Horst Schade, codirecteur d'un Centre que certains qualifie de *success story* de la coopération interparlementaire. Elle tient aussi à remercier les deux cosecrétaires, M. de Buyer et M. Hueschen qui veillent au bon fonctionnement de ce Centre. Quelques données, selon elle, attestent du succès de cet organisme : il regroupait en 2015, 66 chambres de 54 pays et institutions parlementaires européennes et sa réussite tient en premier lieu aux hommes et aux femmes qui l'animent dans chacun des parlements nationaux, les 114 correspondants et correspondants adjoints, sans oublier les experts nationaux qui contribuent à l'établissement des réponses et bien sûr les secrétaires généraux qui acceptent de consacrer à cette tâche les moyens humains et parfois budgétaires nécessaires.

Mme Verger remercie particulièrement les parlements qui sont disposés à héberger des séminaires au nombre de six en moyenne par an. Le Centre, qui fonctionne depuis 35 ans, est d'autant plus utile, note-t-elle, que le besoin d'échanger les bonnes pratiques européennes et les données comparatives dans un cadre large est encore plus intense aujourd'hui qu'hier. Les deux piliers de l'activité du CERD, rappelle-t-elle, restent, d'une part, les requêtes comparatives et, d'autre part, les séminaires. Elle retient les éléments suivants : pour les premières, en 2014 et 2015, les parlements ont soumis 555 demandes comparatives au réseau, lequel a produit 13 136 réponses, soit une légère augmentation par rapport aux années précédentes ; les questions relatives à l'administration des parlements arrivent en première place suivies par les questions juridiques ; les questions sur les politiques sociales sont un peu plus nombreuses, et celles portant sur les migrations et la politique de la ville augmentent aussi en raison de l'actualité ; 80 % des correspondants ont répondu dans le délai indicatif à quelques jours près ; le taux de réponses par demande reste autour de 67%, certaines chambres étant plus actives que d'autres. La codirectrice fait observer que les réponses sont plus rapides lorsque les demandes ne sont adressées qu'à une sélection de pays.

Cela étant, il faut bien admettre, concède-t-elle, qu'un certain niveau de saturation a été atteint compte tenu de la charge de travail des correspondants et qu'il est peu probable que le nombre de demandes puisse continuer à augmenter dans le futur. La codirectrice du CERDP observe depuis le début de l'été, sans que l'on puisse déjà y voir plus qu'un phénomène conjoncturel, une certaine baisse de ce nombre.

Mme Verger note un point positif : les demandes sont de mieux en mieux préparées, les questions sont précises et des réponses modèles existent. L'amélioration, tant qualitative que quantitative, est aussi notable pour les synthèses, même si l'obstacle linguistique gêne la progression encore souhaitable de leur nombre.

Mme Verger renvoie au rapport écrit pour plus de détails sur les 11 séminaires qui se sont tenues pendant la période concernée et qui ont regroupé 600 participants. Elle remercie les quatre coordonnateurs qui s'impliquent beaucoup dans leur organisation. Elle insiste pour que les parlements nationaux acceptent d'être les hôtes des séminaires, ce qui est très important pour l'*ownership* de l'organisation.

Elle salue enfin la constante modernisation du site Web, notamment grâce à l'engagement financier et en ressources humaines du Parlement européen. La plus grande part du budget a été consacrée à l'amélioration des données disponibles sur les parlements avec des fiches thématiques sur chacun d'entre eux qui sont facilement consultables.

Mme Verger conclut en insistant sur la nécessité de développer à l'avenir les synthèses des réponses.

**Mme Flossing** (Suède, Riksdagen) estime que le travail du Centre est précieux pour les parlementaires mais aussi pour les secrétariats. Elle approuve le rapport et félicite les acteurs du CERDP du travail accompli.

**Le Président** tient à remercier l'ensemble des secrétaires généraux de permettre à leurs collaborateurs de contribuer à ce travail

**M. Hamilton** (Pays-Bas, Sénat) s'associe aux félicitations adressées au Centre et considère que si ses interlocuteurs naturels sont les secrétariats des parlements, ses activités peuvent intéresser aussi les élus. Il aimerait savoir quelle est la position officielle quant à la participation des parlementaires aux séminaires.

**M. Elkhadi** (Maroc, Chambre des représentants) félicite, au nom de l'ensemble du Parlement marocain, le CERDP pour son travail. En tant que représentant d'un Parlement qui est partenaire pour la démocratie du Conseil de l'Europe ; il souhaite un renforcement de la collaboration avec le Centre. Il propose enfin que le Maroc organise en 2017 un séminaire auquel pourraient être associés d'autres pays de la région.

**Mme Verger** indique qu'à sa connaissance des parlementaires n'ont jamais participé aux travaux du Centre. Les collaborateurs peuvent toujours faire un compte rendu de leurs activités à des parlementaires, mais elle craindrait que la présence de ces derniers au sein du Réseau ne change la nature de celui-ci et n'ouvre une boîte de Pandore. Elle réaffirme qu'il s'agit d'un Centre encourageant la collaboration entre les fonctionnaires parlementaires. Enfin, elle se réjouit d'avance de l'organisation par le Parlement marocain de séminaires.

**Le Président** est persuadé que la présence en leur sein de parlementaires politiserait rapidement le Centre et les séminaires, ce qui n'irait pas dans le bon sens.

En conclusion à ce point de l'ordre du jour il remercie chaleureusement les codirecteurs et les cosecrétaires pour leur contribution opérationnelle ; il souhaite que les correspondants jouissent de la reconnaissance des participants à la réunion car, en répondant chacun en moyenne à un questionnaire par jour, ils constituent vraiment l'ossature du Centre ; quant aux secrétaires généraux ils doivent être remerciés d'une part de permettre à leurs collaborateurs d'apporter leur contribution et d'autre part d'accepter de prendre en charge l'organisation et le coût des séminaires en période de rigueur budgétaire .

**Le rapport d'activité du CERDP pour 2014-2015 est adopté.**

#### **4. Les priorités et le programme du CERDP pour 2017-2018**

**M. Schade**, codirecteur du CERDP, remercie d'abord les deux cosecrétaires, Ulrich Hueschen, seul collaborateur à plein temps du Centre, et Yann de Buyer.

Le programme pour les deux prochaines années s'inscrit, souligne-t-il, dans la lignée de ce qui a été fait dans le passé : réunions, notamment du comité exécutif, séminaires, conférence annuelle.

Le codirecteur insiste sur le fait que les correspondants ont besoin non seulement du soutien des secrétaires généraux mais aussi de leur reconnaissance. Il en appelle aussi aux participants pour l'organisation et l'accueil de réunions statutaires ou de séminaires, car le Centre a besoin du soutien de l'administration des parlements pour remplir ses missions qui sont indispensables au rayonnement de l'institution parlementaire.

M. Schade annonce que le CERDP fêtera son quarantième anniversaire du 19 au 21 octobre 2017 dans une ville symbolique à la fois pour le Parlement européen et pour l'Assemblée parlementaire : Strasbourg.

Il conclut sur la nécessité de préciser le programme par des engagements fermes de pays hôtes. Tout en saluant la proposition du Maroc, il en attend d'autres.

**Mme Meller-Horowitz** (Israël, Knesset) annonce que sous réserve d'en bien connaître les thèmes, la Knesset serait heureuse d'accueillir des séminaires à Jérusalem.

**M. Iversen** (Norvège, Stortinget) met en valeur l'importance cruciale des séminaires pour les administrations parlementaires et rappelle que le Stortinget vient d'accueillir un séminaire sur les archives et la recherche qui a apporté une grande satisfaction aux participants. Il se dit disposé à être l'hôte d'un autre séminaire dès 2017 sur les technologies de l'information et de la communication dans les parlements.

**M. de Azevedo Soares** (Portugal, Assembleia da Republica) indique que depuis de longues années le Parlement portugais contribue aux activités du Centre tant par les réponses aux requêtes d'information (avec un taux de près 98%) que par la participation aux séminaires et aux réunions. Il propose d'accueillir à Lisbonne en mai 2017 un séminaire sur les procédures et pratiques parlementaires. Le thème central pourrait être les fonctions de contrôle du travail gouvernemental.

M. de Azevedo Soares considère que le Centre est un forum essentiel pour les échanges entre les parlements d'informations et de méthodes de travail sur les problèmes qui leur sont communs

**M. Dossi** (Autriche, Nationalrat) tout en s'associant aux félicitations adressées au Centre apporte une précision : le Parlement autrichien a déjà proposé qu'une réunion du comité exécutif se tienne à Vienne en mars 2017.

**M. Beamish** (Royaume-Uni, Chambre des Communes) partage le message de M. Schade sur la reconnaissance due aux correspondants. Il pense toutefois que l'échange des requêtes comparatives et la réunion de séminaires sont une récompense en soi.

Revenant sur le point précédent de l'ordre du jour, il s'associe au souhait exprimé d'augmenter le nombre de résumés.

**M. Hérin** (France, Sénat) après avoir reconnu que le taux de réponses aux questionnaires du Sénat français n'était pas de 100%, rappelle que les deux chambres du Parlement français vont accueillir une conférence des correspondants les 17 et 18 novembre 2016, avec un thème de discussion : l'autonomie des assemblées parlementaires en Europe, mais aussi des ateliers.

**M. Risse** (Allemagne, Bundestag) n'hésite pas à dire que si les parlements ne disposaient pas du CERDP, ils devraient l'inventer ! Concernant le programme pour les deux prochaines années il espère, sans s'engager, pouvoir accueillir une réunion à Berlin.

**M. Schade** se réjouit des propositions d'accueil de réunions qui viennent d'être formulées. Il avait connaissance de certaines d'entre elles, mais si elles ne figurent pas dans le projet de rapport, c'est parce qu'il appartient au comité exécutif de statuer définitivement sur le calendrier.

**Les priorités et le programme du CERDP pour 2017-2018 sont adoptés.**

## **5. Les Parlements nationaux et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : modalités de coopération**

**Le Président** aimerait que l'échange de vues sur les modalités de coopération entre les parlements nationaux et l'APCE soit l'occasion pour les participants de proposer des améliorations. Il estime que le problème de la participation aux travaux de l'Assemblée parlementaire se pose depuis longtemps, les parlementaires donnant toujours la priorité à leur chambre nationale. Un autre obstacle tient aux conflits de calendrier entre les assemblées nationales et les assemblées internationales. Il estime toutefois que la concertation régulière entre trois de ces assemblées, Otan, OSCE et APCE, constitue déjà un premier progrès. Mais le problème est plus délicat pour les parlements nationaux qui, en dehors des sessions ordinaires, peuvent être obligés de tenir des réunions extraordinaires en fonction de la situation politique. D'où la difficulté pour eux d'établir un calendrier prévisionnel qui soit stable. Cela étant, M. Sawicki émet le souhait que l'on tienne davantage compte au niveau national du calendrier des assemblées internationales.

De son côté, reconnaît-il, l'APCE pourrait peut-être améliorer sa communication auprès des parlements nationaux. Il s'interroge même sur l'intérêt que portent ces derniers aux travaux de l'Assemblée parlementaire et sur l'effectivité de la mise en œuvre des résolutions adoptées par cette dernière.

**M. Hamilton** assure que le travail de l'APCE jouit d'un haut prestige au sein du Sénat néerlandais, que les absences de parlementaires pour siéger dans une assemblée internationale sont considérées comme légitimes et que l'organisation interne des débats tient compte du calendrier international.

Par ailleurs, rappelle-t-il, à son retour de Strasbourg la délégation parlementaire fait un rapport devant la commission des affaires étrangères, qui est publié sur le site Web du Sénat. Quant aux questions européennes, et notamment les propositions du Conseil de l'Europe, elles font l'objet de débats réguliers.

Il considère enfin que la présente Conférence montre que le Conseil de l'Europe est aujourd'hui plus nécessaire qu'il ne fut parfois dans le passé.

**M. Hérin** indique que les sénateurs membres de la délégation française sont tenus par le règlement de leur chambre d'établir un rapport après chaque partie de session de l'APCE et que la commission des affaires européennes, comme son homologue de l'Assemblée nationale, auditionne au moins une fois par an le président de la délégation française. Quant aux rapports établis par l'Assemblée parlementaire, ils sont adressés aux commissions compétentes. Par ailleurs, les deux chambres du Parlement français accueillent des réunions de commissions de l'APCE. Enfin, le site Web du Sénat rend compte des travaux de cette dernière.

**M. Hajiyev** (Assemblée parlementaire de la coopération économique de la mer Baltique) suggère que les présidents et les secrétaires généraux des parlements puissent se réunir tous les ans à un niveau régional pour approfondir leur coopération.

**M. Montella** (Assemblée parlementaire de l'OSCE) se félicite de la coopération entre les assemblées parlementaires de l'APCE, de l'Otan et de l'OSCE pour l'observation des élections et pour éviter des chevauchements de réunions. Cette coopération, assure-t-il, permet d'améliorer le service rendu aux parlementaires et, par leur intermédiaire, à la population.

**M. Iversen** ne doute pas que la Norvège s'intéresse aux travaux de l'Assemblée parlementaire comme le taux élevé de participation de sa délégation aux débats en témoigne. Il apporte les précisions suivantes : les résolutions et les comptes rendus des séances sont transmises aux commissions concernées ; quant au ministre des affaires étrangères, il reçoit chaque année la délégation, laquelle présente par ailleurs en séance plénière un rapport sur ses activités, suivi d'un débat.

**Mme Pētersone** (Lettonie, Saeima) garantit que le Parlement de Lettonie porte depuis les années 1990 un grand intérêt aux travaux de l'Assemblée parlementaire dont les décisions font l'objet d'un suivi attentif tant en commission qu'en séance publique. Elle conclut sur le fait que l'administration elle-même s'efforce de faire mieux connaître encore l'activité de l'APCE.

**Le Président** juge très encourageants les commentaires qui viennent d'être formulées et répond à plusieurs questions ou suggestions : le calendrier des sessions de l'APCE est consultable trois années à l'avance sur son site, cette assemblée ayant l'avantage, par rapport à celles de l'Otan ou de l'OSCE, de disposer en permanence d'un hémicycle ; toutefois pour des raisons d'hébergement hôtelier notamment, une coordination est opérée avec le Parlement européen ; les fêtes religieuses sont généralement prises en considération ; les dates des réunions des commissions sont fixées par leurs présidents en général une année à l'avance. Il saisit l'occasion pour remercier les deux chambres du Parlement français qui accueillent plusieurs de ces réunions.

En réponse à l'intervention de M. Hajiyev, il mentionne les autres opportunités de rencontres des secrétaires généraux, notamment lors des réunions de l'UIP ou des pays membres de l'UE, sans oublier les rencontres informelles ; il lui paraît difficile d'aller plus loin compte tenu des nombreuses obligations des uns et des autres.

M. Sawicki souhaiterait que les absences des parlementaires en raison de leur participation à des réunions internationales ne fassent pas l'objet de critiques, voire dans certains pays, de sanctions au moment du choix des candidats aux élections nationales.

Il regrette qu'un journal anglais ait publié récemment une liste de membres de l'Assemblée parlementaires avec le montant des dépenses pour leurs déplacements sans prendre en considération la finalité de ceux-ci. Il demande à ses collègues de s'interroger sur la pertinence et les modalités d'une réponse à ce type de critiques sur le travail des parlementaires au niveau international.

En conclusion, il remercie les secrétaires généraux de leur action pour faciliter et promouvoir le travail des parlementaires dans les assemblées internationales.

*En l'absence de questions diverses, la réunion se termine à 9 h 55.*